

DOCUMENT D'ENTREE EN PREMIERE RELATION

Remis en application de l'article 325-3 du Règlement Général de l'AMF et à l'Article L.520-1 du Code des assurances

M. DAVID CORDIER représentant Ouest Patrimoine

N° 38 La Simonière, 44850 LE CELLIER EURL au capital de 3 000€, enregistrée sous le n° SIREN 824492747 auprès du tribunal de commerce de NANTES Code NAF : 7022Z

Téléphone : 06 98 88 34 84 - Email : david.cordier@ouest-patrimoine.com

○ PRESENTATION :

Professionnel de la Gestion de Patrimoine depuis 2007 et diplômé d'un Diplôme Universitaire de niveau Master (Bac +5) en **Gestion de Patrimoine** obtenu à l'Université d'Angers.

○ NOTRE METIER

Le cabinet Ouest Patrimoine intervient en tant que conseil dans la gestion du *patrimoine privé* et du *patrimoine professionnel*.

Nos objectifs :

- Mettre en place avec chaque client une relation privilégié
- Accompagner sur le long terme les clients
- Recherche les solutions les plus efficientes
- Proposer des produits et services de qualité

○ LE DEROULEMENT DE NOTRE RELATION

1. Remise du document d'entrée en relation
2. Proposer une lettre de mission
3. Recueil de votre patrimoine et de vos objectifs
4. Etablir un profil de risque et connaissance produit
5. Vous remettre un rapport de conseil et d'adéquation Un accompagnement dans la mise en œuvre des solutions préconisées
6. Une proposition de mission de suivi si cela est justifié

En application de la réglementation, votre conseiller souhaite porter à votre connaissance les éléments ci-après.

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro 17000705. Le Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance peut être consulté à l'ORIAS, 1, rue Jules Lefebvre - 75431 PARIS cedex 09. Tél. : 09.69.32.59.73 ou sur le site internet : www.orias.fr.

Votre conseiller est enregistré au registre tenu par l'ORIAS pour les activités suivantes :

➔ Activité de Conseil en Investissements Financiers (CIF) :

(Activité régie par le Code monétaire et financier)

Conseiller en Investissement Financier (CIF) enregistré auprès de l'association CIF - ANACOFI 92 Rue d'Amsterdam - 75009 Paris. Cette association est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) (17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org). Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'Association.

➔ Intermédiation en assurance (IAS) (Activité régie par le Code des assurances) : Catégorie ➔ Courtier.

1/6

QUEST PATRIMOINE / M. DAVID CORDIER N° 38 La Simonière, 44850 LE CELLIER - Téléphone : 06 98 88 34 84 - Adresse mail : david.cordier@ouest-patrimoine.com EURL au capital de 3 000€, enregistrée sous le n° SIREN 824492747 auprès du tribunal de commerce de NANTES. Code NAF : 7022Z, immatriculée au registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance en qualité de Conseiller en Investissements Financiers, Courtier d'assurance/réassurance, Courtier en opérations de banque et en services de paiement, Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement sous le numéro ORIAS 17000705 (www.orias.fr). Adhérent de l'association ANACOFI (92 Rue d'Amsterdam - 75009 Paris), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, numéro d'enregistrement E008584. Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'ACPR. Carte Professionnelle Transactions Immobilières CPI44012017000016948 délivrée par la CCI de Nantes-Saint-Nazaire. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. Assurance Responsabilité Civile Professionnelle auprès de CGPA 46 rue Cardinet 75017 PARIS n° de police d'assurance RCP1P0216. N° TVA intracommunautaire FR35824492474

Le cabinet n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché. A votre demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles nous travaillons pourra vous être communiqué

Cette activité est placée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (61, rue Taitbout - 75436 PARIS cedex 09 - www.acp.banque-france.fr).

➔ **Intermédiation en Opérations de Banque et en Services de Paiements (IOBSP) : Catégorie ➔ Courtier.**
(Activité régie par le Code monétaire et financier) Catégories d'intermédiaire : Courtier, immatriculé auprès de l'ORIAS sous le numéro 17000705.

Cette activité est placée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (61, rue Taitbout - 75436 PARIS cedex 09 - www.acp.banque-france.fr).

Votre conseiller n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs établissements de crédit, sociétés de financement. « sur demande de notre part, le nom de ces établissements vous sera indiqué

Ces activités sont placées sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (61, rue Taitbout - 75436 PARIS cedex 09 - www.acp.banque-france.fr).

➔ **Intermédiaire en transactions sur immeubles et fonds de commerce (AGENT IMMOBILIER) :**
(Activité régie par la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 telle que modifiée) encadrée par le Conseil National de la Transaction et de la Gestion Immobilières (CNTGI) et la DGCCRF.

Votre conseiller détient une carte professionnelle immobilière « *Transactions sur immeubles et fonds de commerce* » CPI44012017000016948 délivrée par la CCI de Nantes-Saint-Nazaire. Il ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

○ CONSEIL NON INDEPENDANT :

Le service de conseil en investissement est fourni à titre « non-indépendant » au sens de la réglementation de l'article 325-5 du RGAMF, autorisant votre conseiller à percevoir les incitations mentionnées ci-après et à procéder à une évaluation des actifs non soumise aux conditions de taille et de diversification exigées par la réglementation au titre des conseils « indépendants ».

○ RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE :

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de ANACOFI, d'une couverture en responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière souscrite auprès de CGPA 46 rue Cardinet 75017 PARIS numéro de police RCPIP0216 pour couvrir ses différentes activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

| Activités | Démarchage bancaire et financier - | IAS | CIF | AGENT IMMOBILIER | IOBSP | Cyber-Risques |
|---------------------------------------|--|--|---|--|--|--|
| Responsabilité Civile professionnelle | Montant des garanties : 5 257 000€ par sinistre et par année d'assurance | Montant des garanties : 5 257 000€ par sinistre et par année d'assurance | Montant des garanties : 1 577 000€ par sinistre et 2 103 000€ par année d'assurance | Montant des garanties : 1 577 000€ par sinistre et par année d'assurance | Montant des garanties : 5 257 000€ par sinistre et par année d'assurance | Montant des garanties : 350 000€ par sinistre et par année d'assurance |
| Garantie financière | | 121 000€ | | 116 000€ | | |

○ RELATIONS COMMERCIALES :

La société entretient une relation de nature commerciale, financière ou économique significative avec les établissements suivants :

Pour l'activité d'intermédiaire en assurance :

| Nom | Activité | Type d'accord | Rémunération |
|---|------------------------|------------------------|--------------|
| Vie Plus, Swiss Life, Generali Patrimoine, Agéas, MMZA, Spirica, Cardif | Entreprise d'assurance | Convention de courtage | Commissions |
| April, Entoria , Acps, Alptis, Henner, Malakoff Mederic, Apicil | Entreprise d'assurance | Convention de courtage | Commissions |

Pour l'activité de CIF :

Identité du ou des établissements avec lesquels votre conseiller entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale :

| Nom | Activité | Type d'accord | Rémunération |
|---|------------------------------------|-----------------------------------|--------------|
| Odyssée Venture, Entrepreneur Venture, 123 Invest Manageur, Calao finance, Alto Invest, ACG Management, | Société de gestion de portefeuille | Convention de distribution de FIA | Commissions |
| Ecofip | Entreprise d'investissement | Intermédiation/distribution | Honoraires |

Pour l'activité d'IOBSP :

Identité du ou des établissements avec lesquels votre conseiller a enregistré au cours de l'année précédente une part supérieure au tiers de son chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation : Aucun

Cette liste présentée ci-dessus est exhaustive à ce jour, mais est susceptible d'évoluer dans le temps. Sa mise à jour vous sera communiquée sur demande. Les noms des autres entreprises avec lesquelles la société a un accord commercial peuvent également être communiqués sur simple demande.

Etablissements promoteurs de produits avec lesquels il existe un lien capitalistique significatif : Néant

○ **RÉMUNERATION ET INCITATIONS :**

Votre conseiller perçoit de la part de tiers des rémunérations et avantages («incitations ») dans le cadre de ses activités. Ces incitations sont versées par les producteurs des produits financiers ou d'assurance que nous sommes susceptibles de vous recommander. Ces incitations ne nuisent pas à nos obligations d'agir d'une manière honnête, loyale et professionnelle au mieux de vos intérêts et n'ont pas d'effet négatif sur la qualité de nos services, en effet la perception de ces rémunérations est soumise au respect de certaines conditions réglementaires que nous nous engageons à respecter.

Ces incitations sont perçues dans les fourchettes suivantes pour ces catégories de produits :

Pour l'activité de conseil en investissements financiers

| Catégorie de produits | Fourchette de rémunération |
|-----------------------|--|
| FIP OU FCPI | 100% des droits d'entrée et de 077% à 1.02% des frais de gestion annuel. |
| Girardin Industriel | Honoraires de 3 à 5% du montant investi |

Pour l'activité d'intermédiation en assurances

| Catégorie de produits | Fourchette de rémunération |
|-----------------------|---|
| Assurance vie | 100% des droits d'entrée moins l'incompressible de certaines compagnies fixés à 0.5%. |

| | |
|--|--|
| | De 0.10% à 0.25% des encours placés sur le Fonds en Euro et 30% des frais sur encours placés sur des unités de compte. |
| Prévoyance, santé, couverture emprunteur | Commission de 5 à 15% des cotisations payées |

Pour l'activité d'intermédiation en immobilier

| Catégorie de produits | Fourchette de rémunération |
|-----------------------|---|
| SCPI | De 4 à 6% du montant souscrit, pas de rémunération durant la vie du produit |
| Immobilier direct | Honoraires de 4 à 7% HT du montant investi. |

Pour l'activité d'IOBSP : Aucune à ce jour

Les taux ci-dessus font l'objet d'une actualisation annuelle.

Au titre de notre accompagnement du client, nous vous adresserons une information plus précise ultérieurement au titre de la rémunération liée au produit que vous aurez spécifiquement sélectionné notamment une fois que les supports auront été choisis. Cette information vous sera donnée avant la souscription du produit concerné.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, vous pourrez à tout moment obtenir, sur simple demande auprès de votre conseiller, des informations plus précises sur les rémunérations qui nous sont versées par les producteurs de produits financiers qui vous ont été proposés.

Vous êtes informé que des honoraires ou des frais peuvent être demandés, de manière distincte pour des prestations particulières, en fonction du degré de complexité du dossier et de la charge de travail en découlant, ou lors de la mise en place d'abonnement proposé.

Une lettre de mission spécifique définira dans ce cas le mode et le niveau de rémunération ainsi que le niveau des frais et honoraires qui seront facturés, sur la base d'un taux horaire de 90€ HT soit 108€ TTC

○ DEMARCHE BANCAIRE ET FINANCIER :

Votre conseiller est susceptible d'exercer une activité de démarchage au sens de l'article L.341-1 du Code monétaire et financier. Tel est le cas (i) en cas de prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, en vue d'obtenir, de votre part, un accord sur un instrument financier ; (ii) ou quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement à votre domicile, sur votre lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins. En cas de démarchage, vous disposez notamment, dans les conditions prévues par l'article L.341-16 du Code monétaire et financier d'un droit de rétractation de 14 jours calendaires révolus à compter de la signature de la convention formalisant nos relations (ou de la remise des documents précontractuels la concernant si cette date de remise est plus tardive). Vous pouvez également bénéficier d'un délai de réflexion de 48 heures en cas de fourniture d'instruments financiers à la suite d'un acte de démarchage.

○ PRISE EN CHARGE DES ORDRES :

Votre conseiller vous informe qu'il est autorisé à exercer une activité de réception-transmission d'ordres sur les seules parts ou actions d'OPC à la suite du conseil qu'il vous aura prodigué. Les ordres portant sur les autres instruments financiers doivent être adressés directement à l'entité en charge de leur dépouillement ou exécution que vous indiquera votre conseiller. Une convention relative à l'activité de réception-transmission d'ordres sur parts ou actions d'OPC sera mise en place avec votre conseiller.

○ POLITIQUE DE GESTION DES CONFLITS D'INTERETS :

Conformément à ses obligations réglementaires, votre conseiller a établi une procédure écrite de prévention, d'identification et de gestion des situations qui donne ou est susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts comportant un risque sensible d'atteinte aux intérêts d'un ou plusieurs clients. La politique de prévention des conflits d'intérêts est communiquée gratuitement sur simple demande adressée au siège social de votre conseiller. Aux termes de cette politique, votre conseiller est soumis à un ensemble de

mesures internes destinées à prévenir les risques de conflits d'intérêts qui ont été cartographiés. Lorsque les mesures mises en place ne suffisent pas à garantir, avec une certitude raisonnable, que le risque d'atteinte à vos intérêts du client sera évité, votre conseiller vous en informera préalablement la réalisation de l'opération concernée.

○ TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS :

Pour toute réclamation, vous devez vous adresser à votre conseiller par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : OUEST PATRIMOINE N° 38 La Simonière 44850 LE CELLIER

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour en accuser réception, sauf si la réponse elle-même vous est apportée dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si le traitement de la réclamation par votre conseiller ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez saisir un médiateur indépendant dans les conditions suivantes :

- ✓ Si vous êtes une entreprise, quelle que soit la nature du produit sur lequel porte votre différend : vous pouvez saisir le Médiateur de l'Association de CIF ANACOFI (92 Rue d'Amsterdam - 75009 Paris)
- ✓ Si vous êtes un particulier et que votre différend porte sur la souscription d'un produit financier, vous pouvez saisir : Le Médiateur de l'AMF : Mme Marielle Cohen-Branche - Autorité des marchés financiers, 17, place de la Bourse, 75 082 Paris cedex 02 <http://www.amf-france.org/Le-mEDIATEUR-de-l-AMF/Le-mEDIATEUR-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>?
- ✓ Si vous êtes un particulier et que votre différend porte la souscription d'un produit d'assurance, vous pouvez saisir : La Médiation de l'assurance TSA 50110/75441 Paris cedex 09 <http://www.mediation-assurance.org>
- ✓ Lorsque votre différend porte sur l'immobilier : Si vous êtes un particulier et que votre différend porte sur un lot immobilier ou porte sur l'activité d'intermédiation en opérations de banque et services de paiement, vous pouvez saisir : La Médiation de la consommation - ANM Conso - 62 rue Tiquetonne – 75002 PARIS Pour l'immobilier : www.anm-conso.com/anacofi-immo
- ✓ Lorsque votre différend porte sur la souscription d'un produit IOB-SP : www.anm-conso.com/anacofi-iobsp

En cas d'échec ou à défaut d'utiliser la voie de recours amiable le litige peut être porté devant les tribunaux compétents.

○ COMMUNICATIONS :

Sans préjudice de ce qui est prévu dans les différents documents contractuels entre vous et votre conseiller, vous pourrez communiquer avec ce dernier par :

- Ecrit à l'adresse du siège social : OUEST PATRIMOINE N° 38 La Simonière 44850 LE CELLIER
- Email sur l'adresse suivante : david.cordier@ouest-patrimoine.com

Toute communication sera faite en français. Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous vous proposerons que les informations vous soient communiquées par le biais d'un support durable en mode papier, ou par courriel ou au moyen d'un site internet (les documents peuvent être téléchargés et consultés pendant un laps de temps). Votre choix sera formalisé dans la lettre de mission. Le mail sera le mode de communication par défaut

○ INFORMATIQUE ET LIBERTÉS :

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant au sens de la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

A ce titre nous nous engageons à respecter, à l'occasion de la collecte et du traitement des données dont nous sommes responsables au regard du cadre légal et/ou règlementaire applicable, l'ensemble des obligations légales et/ou règlementaires qui nous sommes applicables en cette qualité, en particulier :

- (i) la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée ;
- (ii) le Règlement européen 2016/679 (« Règlement Général sur la Protection des données ») à compter du 25 mai 2018;
- (iii) toutes réglementations européennes en vigueur et recommandations de toute autorité publique indépendante.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par David Cordier en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Leur traitement a pour finalité de nous permettre de disposer des informations utiles et nécessaires vous concernant vous et vos proches pour assurer nos prestations de conseil en investissement financier dans le cadre de nos relations contractuelles et commerciales.

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les informations collectées sont susceptibles d'être transmises d'une manière générale à nos partenaires dont notamment nos partenaires informatiques, financiers et compagnies d'assurance.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et de limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter au david.cordier@ouest-patrimoine.com

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale, vous pouvez par voie téléphonique et gratuitement, vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique en adressant un courrier à l'adresse suivante : Société Opposetel, Service Bloctel, 6 rue Nicolas Siret 10000 Troyes.

Je, soussigné(e)
document (en deux exemplaires).

, reconnaiss avoir pris connaissance du présent

Fait à

, Le

Nom, prénom

Signature :